

Concept de protection du UHCB

Version : **14.09.2021**

Auteur : **Jonas Siegrist**

En plus des règles officielles de la fédération, les clubs vaudois doivent également prendre en compte les règles en vigueur de la **commune de Begnins** de l'**Etat de Vaud** ainsi que celles de l'**OFSP**.

Les principes suivants doivent être strictement respectés lors des entraînements.

1. Responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés.

Contact : **Jonas Siegrist** (*suppléant : Grégoire Matthey-Junod*)

Organisation des entraînements

2. Règles générales

Les principes suivants doivent être respectés impérativement lors des entraînements. Les **entraînements à l'extérieur** peuvent avoir lieu **sans restrictions**.

Les **entraînements en salle** sont possibles sans certificat pour des groupes **permanents de 30 personnes maximum** qui s'entraînent ensemble régulièrement.

- **Pas de symptômes à l'entraînement** : Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont **PAS autorisées** à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin ;
- le club tient une **liste des présences** pour tous les entraînements (à l'intérieur comme à l'extérieur) ;
- Les personnes âgées de 12 ans ou plus doivent **porter un masque** dans les espaces intérieurs où l'activité sportive n'est pas pratiquée, tels que les vestiaires, gradins, couloirs etc.
Les joueurs et joueuses, arbitres et entraîneurs sont exemptés de l'obligation de porter un masque durant les entraînements et les matchs sur le terrain et sur le banc des joueurs.
- L'accès au vestiaire n'est autorisé qu'aux joueurs, entraîneurs ;
- Les règles d'hygiène et de distance doivent être respectées à tout instant, aussi dans les vestiaires et en dehors du terrain ;
- **Se laver soigneusement les mains en entrant et quittant la salle** : du gel désinfectant est mis à disposition à l'entrée des salles par le club.
- Il faut continuer à se passer des poignées de mains ou des « high-five »

3. Prescriptions spécifiques

Le local matériel (stock) est accessible uniquement aux entraîneurs et responsables au sein du club.

Organisation des compétitions

Les principes suivants doivent être respectés impérativement lors des matchs, tournois et journées de championnat :

4. Pas de symptômes au match

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont **PAS autorisées** à participer aux journées de championnat. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

5. AVEC Certificat COVID

Une obligation de certificat s'applique pour les manifestations à l'intérieur (manifestations sportives, événements de club).

Les associations (clubs, organisateurs d'un événement) ont pour mission de vérifier les certificats COVID de tous les visiteurs. Afin de vérifier la validité et l'authenticité du certificat COVID, l'application « Covid Certificate Check » est utilisée

LE CONTRÔLE AURA LIEU A L'ENTREE DE L'ENCEINTE SPORTIVE AINSI QU'A L'ENTREE DE L'ESPACE DE RESTAURATION.

SEUL LE CERTIFICAT COVID AVEC CODE QR EST VALABLE. AUCUNE AUTRE FORME D'ATTESTATION N'EST AUTORISÉE.

- **L'obligation de certificat est valable pour toutes les personnes âgées de 16 ans ou plus ;**
- Les enfants et jeunes de moins de 16 ans sont exemptés de l'obligation de certificat COVID et ne sont pas tenus de porter un masque ;
- Pour chaque événement, un « **Concept de protection** » doit être établi et disponible ;
- Pour chaque événement, un « **Responsable du plan coronavirus** » doit être nommé ;
- Il n'y a pas de changement de côté pendant la pause ;
- Au lieu de se serrer la main après le match, les équipes s'alignent et se saluent par un « **lever de canne** ».

6. Règles supplémentaires pour les matchs & manifestations

- **La restauration est possible avec certificat Covid et conformément aux exigences des autorités publiques.**
- Chaque organisation doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus pour la journée. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés [Pour le UHCB, voir contact sous Pt. 1.].

Le Comité